

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 1^{er} juin 2015

fixant la liste des candidats admis à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2015

La garde des sceaux, ministre de la justice ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 99-669 du 2 août 1999 modifié portant statut particulier des personnels techniques des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 19 février 2008 relatif aux modalités d'organisation, au programme et à la nature des épreuves des concours pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2008 fixant la liste des spécialités au titre desquelles sont ouverts les recrutements des techniciens de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2015, de concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire.

Vu l'arrêté du 12 mars 2015 fixant la composition du jury de concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2015;

Vu l'arrêté du 16 mars 2015 fixant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2015;

Vu l'arrêté du 16 mars 2015 fixant la liste des candidates et des candidats admis à participer aux concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2015 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2015 fixant la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite des concours externe et interne de techniciens de l'administration pénitentiaire organisés au titre de l'année 2015 ;

Vu le procès verbal de délibération du jury en date du 21 mai 2015.

ARRÊTE

Article 1

sont déclarés admis, par ordre de mérite, à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours externe de techniciens les candidats suivants :

- Spécialités liées aux métiers du bâtiment, du bois, des métaux et à la maintenance immobilière :

CLT	DISP	N° de dossier	Civilité	Nom	Nom de naissance	Prénom
LP1	OUTRE-MER	100026	Monsieur	RHINO	LOGIN	Marc-David
LP2	LILLE	100047	Monsieur	BELLIFA		Abdel Hakim
LP3	OUTRE-MER	100206	Monsieur	PEDRE		Fabien

- Spécialités liées aux métiers de l'informatique

CLT	DISP	N° de dossier	Civilité	Nom	Prénom
LP1	RENNES	100018	Monsieur	HAMELIN	Tanguy

Article 2

Sont inscrits sur la liste complémentaire, par ordre de mérite, à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours externe de techniciens les candidats suivants :

- Spécialités liées aux métiers du bâtiment, du bois, des métaux et à la maintenance immobilière :

CLT	DISP	N° de dossier	Civilité	Nom	Prénom
LC1	MARSEILLE	100263	Monsieur	BABOT	Fabrice
LC2	TOULOUSE	100043	Monsieur	CLERGUE	Jerome
LC3	DIJON	100188	Monsieur	PESCE	Arminio

Article 3

sont déclarés admis, par ordre de mérite, à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours interne de techniciens les candidats suivants :

- Spécialités liées aux métiers de l'informatique

CLT	DISP	N° de dossier	Civilité	Nom	Prénom
LP1	RENNES	100037	Monsieur	PIAT	Denis
LP2	Polynésie Française	100013	Monsieur	LEE	Mike

- Spécialités liées à la gestion d'une cuisine collective :

CLT	DISP	N° de dossier	Civilité	Nom	Prénom
LP1	STRASBOURG	100019	Monsieur	GUILLEMIN	Pascal
LP2	PARIS	100050	Monsieur	DELHAYE	Norbert

Article 4

Sont inscrits sur la liste complémentaire, par ordre de mérite, à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours interne de techniciens les candidats suivants :

- Spécialités liées aux métiers de l'informatique

CLT	DISP	N° de dossier	Civilité	Nom	Prénom
LC1	TOULOUSE	100003	Monsieur	DOMINIQUE	Bruno

- Spécialités liées à la gestion d'une cuisine collective :

CLT	DISP	N° de dossier	Civilité	Nom	Prénom
LC1	PARIS	100014	Monsieur	DEBRANCHE	Jimmy
LC2	RENNES	100005	Monsieur	BOULAIRE	Anthony

Article 5

Conformément à l'article 20 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, seuls les dossiers des candidats(es) admis(es) feront l'objet d'une vérification par les services de l'administration pénitentiaire

Article 6

La directrice de l'administration pénitentiaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 1er juin 2015

La garde des sceaux, ministre de la justice
Par délégation,

L'adjointe à la chef du bureau des métiers,
du recrutement et de la formation (RH7)


Isabelle LORENTZ